

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°56-11-1919 Arrêté du 3 novembre 1919 promulguant le décret du 1° octobre 1919 portant attribution d'une indemnité temporaire ou supplémentaire de solde aux officiers et aux sous-officiers employés militaires.

n°56-11-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 novembre 1919

Numéro JO
n° 277 du 30/11/1919

Date du numéro
30 novembre 1919

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 1° » octobre 1919 portant attribution d'une indemnité temporaire, ou supplément de solde aux officiers et sous-officiers employés militaires

Vu l'instruction pour l'application du décret du 1er octobre 1919 insiluant une indemnité temporaire en faveur des officiers et des sous-officiers employés militaires

Vu les textes desdits décrets et instruction insérés au journal officiel de la République Française du 9 octobre 1919 page 11447)

Sur la proposition du commandant des troupes et l'avis conforme du secrétaire général du gouvernement:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour être appliqué selon ses forme et teneur le décret du 1 octobre 1919 portant attribution d'une indemnité temporaire ou supplément de solde, aux officiers et aux sous-officiers employés militaires.

Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré publié, communiqué partout où besoins sera et inséré au journal officiel de la colonie.

A. Lauret par le gouverneur le secretaie general du gouvernement carron